



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE GO

Adresse 14, rue Jacob 75006 Paris
Site www.JeuDeGo.org

Rédacteur : Cyril Simonot

Le 18 Février 2006 à 10H15, les membres élus Présidents de Ligues de la Fédération Française de go se sont réunis au café du Pont Neuf, 14 Quai du Louvre dans le 1er arrondissement de PARIS en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

Une feuille d'emargement a été établie. Elle est annexée au présent procès-verbal et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée est présidée par Emeric SALMON, en qualité de Président de l'association. Il est assisté par un secrétaire de séance, Cyril Simonot.

Plus d'un tiers des membres sont présents ou représentés. Aussi l'assemblée peut-elle valablement délibérer, tel que prévu à l'article 12 des statuts.

Sont présent à cette assemblée générale :

Les membres du Bureau

- Emeric SALMON Président
- Jérôme HUBERT Vice-président
- Didier Kropp Vice-président
- Arnaud Knippel Vice-président
- Timothée BOSSART Trésorier

Conseillers Techniques

- Jean Michel (arrivé à 11h40) Relation avec les joueurs forts
- Pierre Colmez Compétitions
- François Petitjean Travail sur l'affaire de l'ancien président
- Luc Vannier Calendrier et Echelle
- Wandrille Sacquépée Site Web/Circuit des licences
- Alain Cano Etudiants

Permanente

- Véronique Lamour Permanente CEC



Présidents de Ligues votant

- Christophe DRYEPONDT représentant la ligue du Nord
- Paul GALAN représentant la Ligue Ile-de-France
- Philippe BIZARD représentant la Ligue Rhône-Alpes
- Chantal GAJDOS (arrivée à 10h30) représentant la Ligue du Centre
- Laurent COQUELET représentant la Ligue de l'Est
- Noël Saint-Paul représentant la Ligue du Sud Ouest
- Emeric SALMON représentant la Ligue de l'Ouest
- Vincent Cheramy représentant la Ligue de Normandie

Candidats à un poste fédéral

- Astrid Gaultier (arrivée à 14h30)
- Vivien Neyroud
- Cyril Simonot

Licenciés de la Fédération Française de GO

- François Péchoux
- Sébastien Duteïs
- Marc Jourdan
- Claude Burvenich
- Alain Borrel
- Yannick Le Corfec

La réunion a commencé à 10H10 et a fini à 19H au café du Pont Neuf, 14 Quai du Louvre à PARIS. Interruption de 12H30 à 13H30 pour la pause repas.



1. Rappel Ordre du Jour :

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'AG:

- 1. Constatations du Quorum**
- 2. Approbation du Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 Février 2005**
Un vote des ligues sera demandé sur ce point.
- 3. Approbation de l'ordre du jour**
Un vote des ligues sera demandé sur ce point.
- 4. Rapport moral**
Un vote des ligues sera demandé sur ce point.
- 5. Rapport Financier**
Un vote des ligues sera demandé sur ce point.
- 6. Affaire Gabella**
Un rappel des faits sera présenté aux ligues ainsi qu'un état des actions en cours.
Un vote pour confirmer ou infirmer la décision du Président de la FFG concernant le dépôt d'une plainte sera proposé aux ligues.
- 7. Activité Fan Hui**
Un bilan des activités de Fan Hui sera présenté
- 8. Circuit des licences**
Le CA du 15 janvier a voté le lancement des travaux de développement de la solution technique du nouveau circuit des licences. L'AG doit se prononcer sur l'acceptation du nouveau circuit des licences.
- 9. Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration et du Bureau**
Votes des ligues a bulletins secrets parmi les listes qui seront candidates
- 10. Cotisation 2007**
Vote des ligues sur proposition présentée par le nouveau bureau.
- 11. Budget Prévisionnel 2006**
Vote des ligues sur l'acceptation du budget prévisionnel présenté
- 12. Tournoi de Paris 2006**
Point sur l'avancement et les tâches urgentes à réaliser.
- 13. Stage d'été 2006**
Point sur l'organisation du stage
- 14. Compétitions 2006**
Point sur candidats à l'organisation d'une compétition en 2006
- 15. Revue Française de Go**
Vote sur le renouvellement de l'équipe de la RFG.
- 16. Tour de table des ligues**

Le Président signale que l'ensemble des documents correspondants à cet ordre du jour a été adressé à chacun des membres à l'occasion de l'envoi des convocations.

2. Constatation du quorum

Le Quorum est constaté, la Ligue méditerranée et la ligue du centre ne sont pas représentées.



Nombre de voix par ligue

- 1 ligue du Nord
- 4 Ligue Ile-de-France
- 2 Ligue Rhône-Alpes
- 1 Ligue du Centre
- 2 Ligue Méditerranée
- 2 Ligue de l'Est
- 2 Ligue du Sud Ouest
- 2 Ligue de l'Ouest
- 2 Ligue de Normandie

Total de 15 voix sur 18.

Emeric Salmon se propose pour être le président de séance.

Cyril Simonot se propose pour être le secrétaire de séance.

La proposition est soumise aux présidents des ligues. Elle est approuvée à l'unanimité.

3. **Approbation du Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 Février 2005**

La ligue île de France trouve anormale et choquant que le Rapport financier du compte rendu de 2005 n'ait pas été adopté.

Jérôme Hubert rappelle les faits : Ce rapport en effet n'a pas été approuvé pendant l'AG mais il a été envoyé par mail conformément à ce qui a été acté pendant la réunion à tous les présidents de ligue par mail sous 15 jours. Ils avaient 15 jours pour réagir, le rapport étant alors approuvé par défaut. Il n'y a eu à l'époque aucune remarque. Emeric Salmon propose d'envoyer à nouveau ce CR et demande aux ligues de réagir sous 15 jours à nouveau.

Le Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2005 est approuvé à la majorité de 11 voix, 2 voix contre et 2 abstentions.

4. **Approbation de l'ordre du Jour**

Chantal Gajdos représentant la ligue du centre arrive en séance. Le nombre de voix présentes est donc de 16 sur 18.

Sur proposition de Jérôme Hubert, il est proposé d'avancer le point 6 : Ancien président au point 4 afin que François Petitjean puisse exposer son rapport.

Proposition de modifier l'ordre du jour. Le point 6 remplace le point 4, le point 4 remplace le point 5, le point 5 remplace le point 6. Cette modification est approuvée à l'unanimité.

La ligue Rhône Alpe propose de supprimer le point 9 (Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration et du Bureau) de l'ordre du



jour. Elle propose de repousser d'un mois le vote de confiance à la nouvelle équipe et de continuer pendant la période de transition avec le bureau en place. Certaines personnes de l'assemblée émettent des réserves sur cette proposition en justifiant le caractère d'urgence de la situation actuelle (nécessité de prendre des décisions rapides notamment sur le tournoi de Paris à venir) et sur le risque de démobilisation que cette proposition risque d'entraîner. Didier Kropp, Arnaud Knippel et Jérôme Hubert annoncent que quoi qu'il arrive ils seront démissionnaires de leur poste du bureau actuel à la fin de la journée.

Proposition repoussée par 3 voix pour, 12 voix contre et 1 abstention.

Arnaud Knippel pense que l'ordre du jour est extrêmement long et que certains points de cet ordre du jour mériteraient d'être débattus en CA.

Pierre Colmez pense qu'il est trop tôt pour voter les licences 2007. Emeric précise que celles de 2006 ont été votées à la même période. De l'avis général, il n'est pas envisagé de repousser ce vote.

L'ordre du jour est approuvé par 12 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

5. Affaire ancien président

François Petitjean expose le contenu de son rapport.

Il précise que le CA du 18 décembre 2005 a confié à trois personnes (Timothée Bossart, Jérôme Hubert et lui-même) la tâche d'évaluer le préjudice subi par la FFG suite aux malversations réalisées par l'ancien président. François déclare que ce travail repose sur l'analyse :

- des comptes bancaires (relevés de banque) de la FFG,
- de la caisse FFG,
- de la reconstitution des comptes du tournoi de Paris dont la comptabilité était de la responsabilité de l'ancien président (trésorier du tournoi) aidé de l'ancien trésorier
- et des témoignages uniquement.

En effet en l'absence de suivi comptable à la charge de l'ancien président et de l'ancien trésorier il n'est pas possible de reconstituer les comptes de la FFG.

Pendant l'exercice 2005 l'ancien président a vendu les SICAV et a déposé la somme correspondante sur le compte courant. Des retraits ont été effectués par le président du compte courant de la FFG sur son compte personnel.

L'analyse du le compte courant permet d'organiser ces opérations effectuées en 4 catégories :

- Les opérations justifiées (factures, relevés de compte) en débit et en crédit
- Les opérations non justifiées (pas d'ordre sur les talons de chèques ou sommes de plusieurs chèques ne permettant pas de les tracer)
- Les opération identifiées en débit pour le compte de l'ancien président
- Les frais dus aux malversations (agios, retard de paiement etc.)
- Les sommes du tournoi de Paris
- 300 € Prélèvement en espèces



-
- 4 500 € Prélèvement sur le compte d'épargne
 - 11 571,64€ Prélèvement sur le compte courant
 - 932,89 € Frais débiteur
 - 8 321 € détournement espèces Tournoi de Paris

Soit 25 625,53 € de malversation
9000 € déjà remboursé

Reste une dette de 16 625,53 (montant provisoire).

Il faut préciser que le bilan du tournoi de Paris suite aux reconstitutions fait apparaître que l'ancien président aurait prélevé 13 765 € et aurait déboursé 5 445 € faisant apparaître une dette de 8 321 €.

L'ancien président ne reconnaît pour sa part que la somme de 3 580 € remettant en cause le travail de reconstitution et d'analyse de François Petitjean et les témoignages de l'ensemble de l'équipe du tournoi de Paris.

François Petitjean conclut en disant que son travail s'est terminé le 11 janvier et que le prochain trésorier aura pour tâche de compléter son analyse avec les relevés des mois complémentaires. En effet ces relevés pourraient faire évoluer, compléter ou permettre de préciser certains éléments en débit ou en crédit sur le compte de la FFG permettant de finaliser le montant de la dette de l'ancien président (Ce montant n'étant pas encore définitif)

Tournoi de Paris

Cyril Simonot (ancien Directeur du tournoi) demande qu'un vote de soutien soit exprimé par l'ensemble des présidents de ligues à l'ensemble de l'équipe du tournoi de Paris suite au déni de reconnaissance de l'ancien Président de la somme trop perçu pendant ce tournoi (reposant essentiellement sur des sommes en liquide).

Le vote de confiance aux organisateurs du tournoi de Paris 2005 à la demande de l'ancien Directeur est approuvé à l'unanimité

Plainte contre l'ancien président :

Timothée Bossart présente l'avancement du dossier de plainte.

La plainte a été initiée le 26 janvier 2006 par lettre recommandée au tribunal de grande instance de Paris. Cette plainte pour « vol et abus de confiance » a été signée par le président de la FFG (Emeric Salmon).

Le préjudice financier estimé est de 25 625, 53 €

Le préjudice moral estimé est de 15 000 €

Le préjudice financier n'étant pas définitif, et suite à l'assèchement de la trésorerie, un préjudice financier complémentaire de 15.000 € a également été mentionné.

De l'avis de J. Hubert, ce préjudice complémentaire est factice car on n'a pas payé les arrhes du stage de 7500 + 9000 Euros plus tard que l'année passée. Certes, il y avait des factures à la traîne mais on a réussi à y faire face en faisant des virements un peu décalés dans le temps.

Timothée précise que nous sommes défendus à titre gracieux par notre avocat. Pas d'honoraire à la charge de la FFG.

Le dépôt de plainte n'est pas un acte public. Il peut être communiqué sous forme papier par les ligues. Timothée insiste sur le fait qu'à partir du moment où la plainte est déposée, le secret de l'instruction doit être préservé. Il est donc acté



par l'ensemble des intervenants qu'il serait préjudiciable à la bonne marche de l'instruction de diffuser des documents sous forme informatique (notamment sur le Web)

Des documents papiers de cette plainte sont diffusés aux responsables des ligues pour information.

Enfin il est précisé que la plainte peut être retirée à tout moment si l'ancien président rembourse les sommes en jeu, ce qui mettrait fin aux poursuites civiles, mais le procureur pourra décider de continuer l'action pénale. Le retrait de la plainte serait donc en faveur de l'ancien président.

Un vote est soumis aux ligues pour confirmer/infirmier le dépôt de plainte :

Pour (confirmation) à l'unanimité

L'ensemble des présidents des ligues remercie François Petitjean, Timothée Bossart et Jérôme Hubert pour le travail effectué concernant les agissements de l'ancien Président.

L'ensemble des présidents des ligues remercie Emeric Salmon pour avoir signé le dépôt de plainte.

Remboursement de la dette :

Jérôme Hubert annonce une bonne nouvelle, à son avis, pour la FFG : il est le porte-parole d'un groupe qui a la volonté d'apporter un soutien financier

- pour aider l'ancien président pour qu'il puisse rapidement rembourser sa dette
- pour soutenir la FFG dans sa trésorerie
- pour diminuer l'impact de cette regrettable affaire, en particulier pour les jeunes enfants qui ont découvert ou vont découvrir le go.

Jérôme Hubert précise que le groupe ne fera ce geste que si la FFG abandonne le préjudice moral et le préjudice financier complémentaire en ne prenant en compte que le montant du préjudice financier direct inscrit dans la plainte.

Une fois le bureau élu, il demande au président son opinion. Celui-ci souhaite prendre l'avis des présidents de ligue ; ceux-ci souhaitent consulter leur base. J. Hubert demande alors que la consultation des présidents ait lieu rapidement et demande à la FFG d'apporter une réponse sous 1 mois. Le président accepte.

Timothée précise que la décision de retirer la plainte n'est pas une décision suffisante pour mettre fin à toute action en justice car cette décision est du ressort du procureur (pour l'action pénale).

Les membres du bureau précisent que la volonté de récupérer rapidement les sommes détournées afin d'assurer un exercice 2006 ne doit pas occulter la responsabilité de l'ancien président qui a mis en danger le bon fonctionnement des structures de la fédération.

D'autre part le montant de la dette n'est pas encore consolidé.



En tout état de cause, la décision est de la responsabilité du président mais le bureau cherchera à connaître les souhaits des présidents de ligue et par la même les clubs de go et les licenciés représentés par ces présidents.

La consolidation des montants détournés par l'ancien président n'est pas encore validée.

6. Rapport Moral

La ligue IDF et Arnaud Knippel remarquent que le rapport moral ne présente pas de rapport d'activité.

Chantal Gajdos remarque que le rapport moral ne met pas en évidence les dysfonctionnements de la FFG et le manque de rigueur de leurs représentants pendant cette année 2006 (entre l'ancien président et le bureau notamment pendant les réunions d'AG et de CA).

La Ligue Ile-De-France fait remarquer qu'il n'est pas fait mention du tournoi de Paris ni de l'évolution du nombre de licenciés dans ce rapport.

De même, la Ligue Ile-De-France et la Ligue du Centre remarquent que le rapport n'est pas assez critique (autosatisfaction manifeste et absence totale des conséquences dues aux dysfonctionnements liés aux agissements de l'ancien président).

La Ligue du Centre souligne que les dysfonctionnements en 2005 ne se sont pas limités aux détournements des fonds, mais que le fonctionnement associatif de la FFG a manqué de rigueur et que de plus "l'affaire du tournoi du Dijon" a été fortement ressentie au niveau des ligues et des licenciés.

Jérôme Hubert précise que les membres du bureau (et les membres du CA) n'étaient pas au courant des agissements de l'ancien président et qu'il ne pense pas qu'il y a eu dysfonctionnement manifeste entre mars et juillet 2006 (stage FFG).

La ligue de l'Est et Rhône Alpes déplorent le fait que ces documents n'ont pas pu être mis à disposition des ligues en tant utile.

Certains représentants des ligues déplorent la quasi absence de communication du bureau vers les ligues durant l'exercice de l'ancien président.

Timothée Bossart remarque que depuis trois mois (bureau de transition) cette communication a été exemplaire.

Certaines ligues sont inquiètes du manque de confiance du licencié envers la FFG que ces agissements ont pu engendrer (tournoi de Dijon non pris en compte à l'échelle dans un premier temps, démission du pédagogue du stage d'été, détournement, annulation du stage GO/ski etc...)

Laurent Coquelet réagit en précisant que cette démotivation est directement liée à la capacité des présidents de clubs à communiquer.

Malgré ces critiques, l'assemblée a conscience que la nouvelle équipe de transition a eu peu de temps pour préparer ce document, qu'elle a été occupée essentiellement à gérer la crise et qu'elle ne disposait pas des informations nécessaires (démission de 3 membres de l'ancien bureau sans document de synthèse de leurs activités).



Arnaud Knippel rappelle que les ligues doivent produire un rapport de leurs activités (dans le Compte rendu de l'AG de l'année dernière), afin que le bureau puisse produire une synthèse des activités de la FFG (seul Nicolas Barotte a produit ce document).

En conclusion, il est demandé au prochain bureau de compléter le rapport moral et de produire sous 1 mois un rapport d'activité critique sur les problèmes rencontrés durant l'exercice de l'ancien Président afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires pour que cela ne se reproduise pas (bilan interne de l'année 2006).

Le Rapport Moral est approuvé par 8 voix pour 1 voix contre et 7 abstention.

Une minute de silence en Hommage à Daniel Berthelet est observée. Philippe Bizard intervient pour lui rendre hommage.

7. Rapport financier 2005

Voir document joint en annexe.

Timothée Bossart présente son rapport. Il émet quelques réserves de principe. Ce travail a été effectué sans aucun bilan trimestriel de l'ancien trésorier et avec une comptabilité inexistante. Ce n'est donc pas un véritable bilan financier mais une photographie et un premier bilan des comptes au 12 février 2005.

L'activité de Timothée a débuté fin décembre.

Ce bilan déficitaire de -11 558,4 € est réalisé en comparaison du bilan de 2004 sur les mêmes postes et globalement à la même échéance.

La ligue IDF et la ligue du Centre remarquent que ce bilan ne fait pas apparaître de compte de résultat (nécessaire pour émettre un avis sur le rapport financier).

La ligue Rhône-Alpes propose d'amortir les dépenses du site web sur plusieurs années pour ne pas alourdir le budget 2005.

Jérôme Hubert précise qu'il est impossible de produire un compte de résultat car il est très difficile d'identifier les recettes (déposées en bloc sur le compte courant sans traçabilité des chèques déposés).

Didier KROPP pense que la priorité de la FFG doit être de sous traiter la comptabilité à un organisme extérieur (le trésorier devenant l'équivalent d'un directeur financier).

En conclusion, il est demandé au trésorier de produire un compte de résultat en dépenses/recettes en créant des postes dépenses indéterminées pour les opérations non traçables.

Remarques sur Point 4.1

Subvention CNASEA (au lieu de ANAEM) 9800 Euros au lieu de 11711,83 : 1900 € sont pour Janvier et Février 2006.



Remarques sur Point 4.2.1 : Administration et fonctionnement

Marc Jourdan demande de faire les comparatifs avec les années précédentes pour les points d'exécution budgétaire.

Remarques sur Point 4.2.2 : Site WEB

Il est précisé que l'hébergement du site web coûte à la FFG 1000 € par an.

Remarques sur Point 4.2.3 : Activités Fan Hui

Le salaire de Fan Hui est de 900 € net /mois. Les charges estimés porte la dépense FFG à 16 000 € brut / mois (A valider)

Les frais de déplacements et les primes ne sont pas comptabilisés dans ce chapitre.

Fan Hui a généré un chiffre d'affaire de 3 690 € en trois/quatre mois.

Le bilan exact de son activité ne pourra être complet qu'en fin d'année. Il faudra comparer alors avec ce qui a été prévu à son embauche.

Sur demande de François Péchoux, Arnaud Knippel précise que Fan Hui est embauché pour un forfait de 1000 heures par an. Il faudra bien contrôler la charge de travail de Fan Hui pour qu'il ne dépasse pas les 1000 heures de travail par an et calculer sa rentabilité sur la base de ces 1000 heures.

Remarques sur Point 4.2.5: RFG

Les ligues demandent que les comptes de la RFG soient gérés par la FFG. Le métier de la RFG c'est de produire une revue. Un contrôle financier doit pouvoir être mis en place rapidement.

Conclusion :

Philippe BIZARD trouve choquant l'absence cumulée pendant cette AG des anciens président, secrétaire et trésorier. Au nom des ligues représentées, il remercie les personnes qui se sont chargées de la transition et de la réalisation de ce rapport (Timothée Bossart) et de l'ensemble des personnes chargées de sa reconstitution (François Petit Jean, Timothée Bossart et Jérôme Hubert).

Un vote est demandé au ligues pour la présentation des comptes de la FFG en l'absence d'un véritable rapport que l'ancienne équipe aurait du produire.

Les ligues votent pour cette présentation par 13 voix pour et 3 abstentions.

8. Activité Fan Hui.

Il est impératif d'optimiser le travail de Fan HUI.

Afin de développer ses activités et de faciliter la communication, Timothée Bossart annonce qu'un calendrier électronique de ces animations existe sur le site Internet de la FFG : les ligues et les clubs peuvent organiser des stages de formation en fonction de ce planning.



Il faut développer également les cours hebdomadaires sur KGS (groupe de 12 personnes) en salles privées (50 €/abonnement trimestriel). Fan donne également des cours sur KGS +.

Il est proposé de créer une liste de commentaires de parties avec exercices sur abonnement (12 €/trimestre) réservée aux licenciés.

Enfin il est nécessaire de reconduire la liste gratuite Tsumégo ouverte aussi aux non licenciés comme vecteur de communication et de développement du site de la FFG. Cette liste doit fonctionner comme un portail vers d'autres services FFG.

François Péchoux rappelle que Fan Hui est embauché pour un forfait de 1000 heures par an (préparation des cours intégrée à ce forfait) et qu'il faudra bien contrôler sa charge de travail

Le contrat de Fan Hui n'a pas pu être analysé en détail car il n'a pas été transmis au nouveau bureau par les personnes en charge de son élaboration et de sa signature (L'ancien président et l'ancien secrétaire Patrick Venant).

Fan Hui se propose de former une équipe de France jeunes (trois par catégories d'âge) dans le but de les faire progresser au niveau 7D et de gagner des tournois Européens.

9. Circuit des licences

Le nouveau circuit des licences a été présenté au dernier Conseil d'Administration. Ce projet est détaillé en séance par Wandrille Sacquépée.

- a) Le joueur prend sa licence dans son club. Chaque club nomme un gestionnaire des licences qui centralise les demandes (chèques + liquide) et les informations transmises par les joueurs (dont le type d'informations qu'il accepte de rendre public sur le site FFG).
- b) Le gestionnaire club :
 - Saisit un bordereau sur le site WEB de la FFG intégrant les licences prises par les joueurs
 - Envoie deux chèques correspondant à la part de sa ligue et à la part FFG.
 - A partir de ce moment, la licence devient provisoire et le joueur peut alors consulter sur le site son niveau à l'échelle et ses tournois.
- c) L'inscription est définitive à partir du moment où :
 - La ligue a bien reçu le chèque correspondant à la part ligue et valide la licence sur le site web.
 - La FFG a bien reçu le chèque correspondant à la part FFG et valide également la licence sur le site web.
 - Si les chèques ne sont pas arrivés dans un délai d'un mois après l'envoi du bordereau, la licence est annulée en attendant la régularisation.



Il est demandé que les clubs soient responsabilisés : c'est le club qui s'engage, et en cas de non paiement de la part ligue et de la part FFG, le club serait débiteur de la somme correspondante ; des sanctions pourraient lui être appliquées.

Différents autres aménagements sont proposés :

- envoyer un mail au licencié dès la saisie de la licence par le gestionnaire club,
- supprimer la suspension de la licence en cas de défaut de chèque en provenance des clubs car ce système pénalise le joueur. Mais en contrepartie, cette suppression risque d'entraîner des dérives et la suspension reste un garde fou (inscriptions massives avant un tournoi, non validées).

Ces propositions seront évaluées, mais elles doivent rester cohérentes avec le circuit proposé et ne seront prises en compte dans la première version que si les délais de développement permettent leur mise en place

Les avantages de ce nouveau circuit sont doubles :

- Le joueur est presque automatiquement licencié (s'il ne l'est pas, c'est de la faute de son club (le gestionnaire) et non des intermédiaires, la relance est donc simplifiée car il le connaît.
- Les informations sont disponibles sur le site de la FFG ce qui permettra une meilleure communication et information notamment afin de déterminer les joueurs licenciés lors des tournois.

Un accord de principe sur ce nouveau circuit de licences est demandé aux ligues, les détails seront réglés au prochain CA

La proposition est adoptée par 14 voix pour et 2 abstentions

Remarque : ce projet vise une phase de test dès Septembre 2006 pour les licences 2007

10. Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration et du Bureau

Emeric Salmon remercie l'ensemble des membres du CA et les conseillers pour l'exercice 2005.

Les Ligues remarquent que dans la composition de l'équipe il n'y a pas de responsable pédagogique afin de gérer notamment Fan HUI.

Emeric Salmon précise que cette gestion est de la responsabilité du bureau et en conséquence Laurent Coquelet se propose donc pour assurer la coordination des activités de Fan Hui au niveau de la France.

Suite aux inquiétudes de certaines ligues, il est décidé de confier la responsabilité des relations internationales à une commission coordonnée par le président de la FFG.

Dans ce cadre Pierre Audouard pourrait se représenter au titre de responsable des relations avec la Corée, trois autres personnes devront également être choisies pour la Chine, le Japon et l'Europe.



Le nouveau Conseil d'Administration est composé comme suit :

Bureau

- Emeric SALMON Président
- Cyril Simonot Vice Président
- Laurent Coquelet Secrétaire
- Géraldine Paget Trésorier
- Timothée Bossart Trésorier adjoint

Conseil d'Administration

- Vivien Neyroud Responsable jeunes
- Astrid Gaultier Responsable des compétitions
- Emeric Salmon Coordinateur des relations internationales

Equipe non membre du Conseil d'Administration (CA élargi) non soumis aux votes)

Organisation FFG

- Véronique Lamour Secrétaire adjoint
- Laurent Coquelet Gestion Fan Hui France
- Benoît Roturier Gestion Fan Hui Toulouse
- Luc Vannier (arrête dans 6 mois) Responsable Echelle de niveau
- Luc Vannier Responsable Calendrier Fédéral
- Luc Vannier Gestion des licences
- Jérôme Hubert Adjoint gestion des licences
- Claude Brisson Responsable hébergement site Internet

Conseillers FFG

- François Mizessyn Conseiller technique compétition
- Pierre Colmez Conseiller technique compétition
- Jean Michel Conseiller technique joueurs forts
- Alain Cano Conseiller technique Etudiant

Relations internationales

- En attente Relation Corée
- En attente Relation Chine
- En attente Relation Japon
- En attente Relation Europe

La liste est élue par 12 voix pour 2 abstentions et 2 voix contre



11. Cotisation 2007

De l'avis général, la tarification des licences depuis des années manque de clarté. Dans un souci de simplification les ligues proposent :

- De ne pas adopter la licence découverte qui n'apporte rien.
- En l'absence de consensus, de maintenir la tarification de 2005 soit deux tarifs uniques (25 € tarif normal et 10 € tarif réduit).
- De supprimer la gratuité pour le premier tournoi car impossible à gérer techniquement et humainement par les gestionnaires de licences.
- De supprimer la première licence gratuite pour les jeunes.
- De maintenir la revue à 18 €
- De maintenir le surcoût de 7 € après le 15 février.
- De maintenir la gratuité de la RFG pour les nouveaux licenciés

Des pistes de réflexion sont discutées en séance sans être soumis au vote et notamment :

- La création d'une licence familiale (coût de deux licences)
- D'offrir du matériel FFG en cas de création de clubs jeunes.

De plus, la Ligue du Sud-Ouest précise qu'il n'y a plus qu'un seul club outremer avec seulement 2 licenciés alors qu'il y a de nombreux joueurs sur les îles. La Ligue fait des actions pour ces joueurs (lots pour le Tournoi OutreMer sur KGS par exemple) qui lui coûte cher mais qui n'ont aucun retour en terme de licenciés car les joueurs outremer ne peuvent profiter de ce que propose la FFG en métropole.

La proposition modifiée pour les cotisations 2007 est acceptée par 12 voix pour et 4 voix contre.

12. Budget Prévisionnel 2006

Licences

Sur la base de 1400 licences en 2006 soit le même nombre qu' en 2005

- 60% tarif normal soit $25 \times 840 = 21\ 000$ €
- 40 tarif réduit soit $10 \times 560 = 5\ 600$ €
- Total 26 600 €

Il est demandé de faire apparaître la subvention (en débit) FFG du coût des premières licences jeunes. En parallèle, il faut faire apparaître une ligne en crédit pour les premières licences jeunes dans les comptes de la RFG.

J.Hubert demande d'où vient la subvention jeune de 6000 Euros. En réponse, une partie proviendrait de la subvention japonaise transmise par la Nihon-Kiin de 500.000 Yens (3500 Euros). J. Hubert informe l'assemblée qu'il ne sait pas si cette subvention sera reconduite.



Un éclairage est demandé par les ligues sur le mode de fonctionnement de la FFG avec notamment deux trésoriers.

Cyril Simonot rappelle que les dérives de fonctionnement de l'année 2005 sont essentiellement dues au cumul des fonctions de l'ancien président (ce dernier ayant assuré les postes de Président, trésorier et secrétaire) et à l'absence de contrôle exercé par la FFG.

Cyril Simonot précise que la volonté de la nouvelle équipe est de proposer un mode de fonctionnement en rupture avec ces pratiques et de doubler tous les postes du bureau en créant des binômes (province/paris) travaillant en équipe.

- Président et vice président (Rennes/Paris)
- Trésorier et trésorier adjoint (Marseille/Paris)
- Secrétaire et secrétaire adjoint (Dijon/Toulouse)

Un contrôle budgétaire (création d'un poste de control de gestion) strict doit être instauré sur les engagements de dépenses (signatures et montants) et la comptabilité doit être confié à un organisme extérieur indépendant (voir ligne budgétaire de 2 000 € dans le budget prévisionnel).

Les deux trésoriers doivent travailler en bonne intelligence entre eux et avec l'organisme extérieur) sur un mode qui sera précisé ultérieurement. Pratiquement il est envisagé de changer de banque et d'en trouver une plus proche de Paris intra Muros, Timothée assurant l'articulation entre la banque et la trésorière implantée en province et Timothée Bossart et Cyril Simonot assurant le relevé de la boîte postale en articulation avec Laurent Coquelet.

Il est précisé que des chèques-emplois sont disponibles pour la FFG.

Le budget prévisionnel est accepté par 10 voix pour 1 voix contre et 5 abstentions.

13. Tournoi de Paris 2006

La salle est réservée mais aucune équipe n'est en place pour ce tournoi.

De l'avis général, il est impératif d'organiser coûte que coûte le tournoi de Paris 2006 afin de ne pas remettre en cause la final du Toyota tour.

La Ligue Ile-De-France reproche particulièrement ce point à l'ancienne équipe, puisque cette situation était connue depuis longue date.

La FFG hérite donc d'une situation fortement dégradée du fait de la démission de l'ensemble des personnes du bureau et de sa non anticipation.

La salle de la mairie du 13^{ème} arrondissement est réservée mais il est nécessaire de :

- Nommer un directeur de tournoi.
- Valider la logistique avec les huissiers de la mairie (mise à disposition des tables, chaises et organisation des salles) et nommer un responsable logistique. Le responsable logistique doit aussi rapidement valider la mise à disposition des go bans et des pendules (voir si des commandes sont nécessaires)
- Commander rapidement les prix en nature du tournoi (livres et go ban)



-
- Mettre à jour et en ligne le site du tournoi (nommer un responsable du site) afin de pouvoir initier les pré-inscriptions, nommer un responsable des pré-inscriptions qui centralise les demandes.
 - Trouver une équipe de bénévoles pour gérer à minima la cafetera du tournoi et trouver un responsable pour assurer les commandes de nourritures et de boisson.
 - Nommer un trésorier du tournoi et trouver un responsable du tirage.

Le nouveau bureau demande aux membres de l'assemblée de s'investir directement. Il est nécessaire de trouver parmi nous dès aujourd'hui une équipe capable de s'organiser rapidement et d'être très réactif pour réussir à organiser ce tournoi à l'arrache.

Timothée Bossart rappelle que le travail effectué sur site de l'année dernier permet de le mettre en ligne avec très peu de modification
Marc Jourdan (trésorier), Astrid Gaultier (inscription), Paul Galan (logistique), Alain Cano (cafétéria) et Cyril Simonot se propose d'essayer d'organiser les tâches urgentes nécessaires à la réalisation de cette manifestation.

14. Stage d'été 2006

Des idées fortes sont exprimées.

Le stage est largement bénéficiaire depuis quelques années. Dans ce contexte il est sain de rémunérer correctement les pédagogues et de diminuer la marge bénéficiaire du stage.

La qualité de cours est un facteur important de l'augmentation des effectifs du stage et les supports pédagogiques doivent être développés.

Les rémunérations des pédagogues proposées cette année sont en forte augmentation (à lier à la forte augmentation du nombre d'heures de cours notamment, 523h au total). Une grille claire de rémunération est proposée en fonction du type de poste mais cette grille doit être rapprochée des tarifs existant dans la convention collective dont dépendent ces animateurs. Par ailleurs il est nécessaire de prendre en compte dans ces salaires les frais de déplacement ainsi que les frais de stage).

Le manque de projection comptable de l'exercice 2007, l'embauche de Fan HUI, les fortes dépenses engagées par l'ancien président en 2006 (site Internet) et le risque de ne pas récupérer rapidement les sommes détournées par l'ancien président incitent les ligues à une grande prudence en 2007. En conséquence et de l'avis général il est nécessaire de revoir à la baisse le montant des salaires par mesure de précaution et de trouver un juste milieu entre les salaires de l'année dernière et ceux de cette année quitte à étaler cette hausse si nécessaire sur deux ans. Ce point doit être débattu entre les membres du bureau, le directeur du stage et le directeur de la formation Pierre Audouard.

La décision est prise de ne plus organiser de stage jeune durant le stage adulte à partir de 2007 (le mélange des genres pouvant poser des problèmes de responsabilité).

En conséquence, il est nécessaire de trouver une date (à priori la Toussaint car même date pour tous) pour organiser un stage jeune dédié avec des animateurs de stage. Ce point devra être débattu au prochain CA.

